

# Modalités de location

## du Temple du Puech à Bouquet

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal arrête les tarifs de location du Temple de la façon suivante et décide de leur application à compter de ce jour.

Le Temple et son matériel sont la propriété de la Commune de Bouquet.

### Modalités de location à la Mairie, pour jouissance du Temple dans son entier, ainsi que de son matériel :

→ **Seulement pour un usage ouvert à tous les habitants de Bouquet**, associatif ou non (affiche donnée à la Mairie pour affichage sur les panneaux municipaux) :

- Le montant de la location sera gratuit, ou **120 €** par jour de réservation si chauffage

Dans tous les cas :

- Au moment de la signature de l'engagement de location :
  - Une caution de 500 € servira de garantie et devra être déposée en chèque à la mairie, à l'ordre du Trésor Public, .
  - Une attestation de prise d'une assurance ponctuelle de responsabilité civile devra être présentée
- Lors de la reprise des clés :
  - un état des lieux sera fait avec l'employé municipal pour attester de la remise en état des lieux, notamment propreté et rangement du matériel.

# RESERVATION DU TEMPLE A BOUQUET

Le locataire, soussigné :

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Agissant pour lui-même : oui/non

Agissant pour l'association dénommée : .....

Souhaite utiliser la salle du Temple du Puech

## **Reconnait avoir pris connaissance :**

- De l'inventaire du matériel mis à disposition
- Des consignes de sécurité
- Des modalités d'utilisation du matériel mis à disposition, notamment des appareils électriques, de l'éclairage, de l'eau

**Verse un montant** de ..... € pour le forfait chauffage

**Réserve le Temple** pour la date du : ....., et pour une durée de ..... jours

**Dépose un chèque de caution** de 500 € : .....

## **Après utilisation, s'engage à :**

- Remettre les lieux et le matériel dans un état de propreté et de rangement jugé satisfaisant
- Fermer tous les accès et éclairages, et rendre les clés à l'heure et à la date fixées avec la mairie, soit le : .....

Au cas où des dégradations seraient commises au matériel ou au bâtiment, le locataire s'engage à acquitter le montant des réparations nécessaires.

Date :

Signature du locataire :

Signature et tampon de la mairie :